



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Service de la coordination des politiques publiques
Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par : Mickaël ARNOLD
tél : 03 83 34 26 51
pref-scpp2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le **22 SEP. 2021**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Monsieur le Directeur général de
l'Établissement Public Foncier de
Grand Est

Objet : Copropriété Bergamote : demande de déclaration d'utilité publique suite à la déclaration d'état de carence du 23/10/2013.

P.J : 1

Vous avez sollicité la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition simplifié de l'immeuble sis 13-18 rue de la Bergamote à Nancy eu égard à l'état de carence de la copropriété ordonné par le Tribunal de Grande Instance de Nancy le 23 octobre 2013.

A l'issue de la mise à disposition du dossier d'acquisition simplifié à destination du public du 25 mai 2021 au 2 juillet 2021 inclus, je vous informe que j'ai décidé de déclarer d'utilité publique l'acquisition de l'immeuble susvisé en vue de sa démolition totale et cessibles les immeubles ou parties d'immeubles, les parties communes ainsi que les parcelles ou les droits réels immobiliers nécessaires à l'opération.

Aussi, vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral correspondant.

Je vous saurais gré de bien vouloir notifier à chaque propriétaire figurant sur l'état parcellaire, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, cet arrêté et ses annexes (plan parcellaire et état parcellaire individualisé accompagné du montant individuel des indemnités) joints au présent courrier.

Dans le cadre de la poursuite de la procédure et afin de saisir le juge de l'expropriation, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir les pièces attestant de l'accomplissement des formalités de publicité collective et des notifications individuelles adressées aux propriétaires relatives à la mise à disposition du public du dossier d'acquisition simplifié.

.../...

Je vous informe par ailleurs que cet arrêté sera affiché au siège de la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu'à la mairie de Nancy pendant une période de deux mois.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Julien LE GOFF